

Division de l'organisation scolaire de la Drôme

Référence de l'arrêté : arr. n°CS-2023-3

ARRÊTÉ

**portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de la Drôme
pour l'année scolaire 2023/2024**

L'inspecteur académique des services de l'éducation nationale,
directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition,
des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU le code de l'Education, notamment les articles D211-9 et R235-11,

VU le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à la gouvernance académique,

VU le décret 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

VU le retrait de 10 postes d'enseignants du 1er degré au département
de la Drôme au titre de l'année scolaire 2023-2024,

VU l'avis des maires concernés,

VU le Comité Social d'Administration consulté le 13 juin 2023,

VU le Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 26 juin 2023,

ARRETE :

TITRE 1 : RETRAIT D'EMPLOI

ARTICLE 1 L'emploi suivant est retiré à compter du 1^{er} septembre 2023 :

Décharge de direction

0260623L PONT DE L ISERE E.M.PU 0,08 poste

Suite au retrait d'un emploi à l'école maternelle de Pont-de-l'Isère au 1^{er} septembre 2023 (arrêté de carte scolaire CS-2023-2 du 27 juin)

TITRE 2 : MESURE TECHNIQUE

ARTICLE 2 Changement de nature de l'école d'application La Fontaine à Valence

L'école élémentaire d'application Jean de La Fontaine à Valence devient l'école élémentaire Jean de La Fontaine et conserve son numéro UAI (0260485L).

Cette décision relève d'une information du Comité Social d'Administration Académique du 26 juin 2023.

Décharge de direction

Retrait du poste suivant :

0260485L VALENCE E.E.PU JEAN DE LA FONTAINE 0,25 poste

Décharge de maître-formateur

Retrait du poste suivant :

0260485L VALENCE E.E.PU JEAN DE LA FONTAINE 0,33 poste

ARTICLE 3 Un extrait conforme de cet arrêté sera adressé à chaque maire concerné.

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 17 juillet 2023

SIGNÉ

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Drôme